EMPLOYEUR ASSOCIATIF : COMMENT NE PAS IMPROVISER ?

ORGANISATEUR(S) : CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

THÈME : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Initiation | Payant* | 6 | En ligne

* Formation payante : Bénévole adhérent CDA : 130 € / bénévole non adhérent CDA : 170 €

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Employeur associatif : comment ne pas improviser ?

Formation à distance dispensée par la Chambre des associations, organisme de formation certifié Qualiopi.

Connaître les fondamentaux de la fonction employeur, du recrutement à la rupture du contrat de travail.

Objectifs :

- Construire et structurer ses connaissances juridiques relatives à la fonction employeur dans une association
- Gérer le personnel salarié de l'association en prenant en compte les principaux enjeux juridiques
- Identifier les points d'alerte et mettre en place une méthodologie d'approche des questions juridiques de la gestion du personnel salarié de l'association

Programme :

Jour 1

L'association et la fonction employeur (Quiz)

Identifier les acteurs dans une association :

- Distinguer Bénévolat & Salariat
- Repérer les critères de reconnaissance d'un contrat de travail

Recenser les obligations de l'employeur et du salarié :

- Les principales obligations issues du contrat de travail
- Les principales formalités liées à l'embauche
- Les principales obligations sociales de l'employeur

Décrypter le contenu d'un contrat de travail :

EMPLOYEUR ASSOCIATIF : COMMENT NE PAS IMPROVISER ?

- Identifier les principaux types de contrats de travail
- Choisir le type de contrat de travail en fonction des besoins de l'association : CDD, CDI, temps plein/partiel
- Focus sur les contrats aidés

Jour 2

Conclure un contrat de travail et gérer les conditions de travail du salarié :

- Gérer la durée du travail et l'organisation du temps de travail
- Déterminer le salaire et les éléments de rémunération
- Formuler le lieu de travail avec un focus sur le télétravail
- Assurer le suivi des salariés : entretiens annuels, entretiens professionnels

Gérer le management et le pouvoir disciplinaire dans l'association :

- Quelle sanction pour quel comportement ?
- Respecter les procédures pour sécuriser ses pratiques d'employeur

Gérer la rupture du contrat de travail :

- Identifier les différentes causes de rupture du contrat de travail
- Anticiper les risques pour l'employeur

Méthodes pédagogiques :

Formation pragmatique construite sur une alternance d'apports théoriques, de travaux en groupe, de cas pratiques et d'échanges sur des situations réelles vécues par les participants.

Evaluation des acquis : des QCM permettent aux stagiaires d'évaluer leurs acquis

DATE(S) DE LA FORMATION

14 avril 2022
9H00-12h30

15 avril 2022
9H00-12h30

POUR S'INSCRIRE

01 48 83 66 40

cda@cda-asso.com

https://www.helloasso.com/associations/c...

STRUCTURE FORMATRICE

Chambre des associations

Voir la présentation de cette structure